



## PREREQUIS/PUBLIC

- Aptitude médicale au travail en hauteur.
- Personnel amené à utiliser un harnais pour des accès en hauteur.



## DUREE

7 heures



## METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Modalité : en présentiel.
- Méthodes : exposé théorique, démonstration et explication du formateur, manipulation du matériel, scénario et mise en situation.
- Matériel : plateau technique, EPI classe 3.
- Ressources : support PowerPoint, livret de formation.
- Intervenant : CQP Technicien cordiste.



## MODALITES D'EVALUATION

- Test de positionnement.
- QCM.
- Exercice pratique.
- Questionnaire de satisfaction.



## OBJECTIFS

- Connaître la réglementation applicable au travail en hauteur.
- Acquérir les compétences dans la mise en œuvre du harnais et des différents dispositifs de liaison antichute.



## PROGRAMME

### MODULE THEORIQUE

- 1) La réglementation applicable au travail en hauteur
  - Réglementation européenne et nationale.
  - Statistiques nationales.
  - Définition du travail en hauteur et des chutes de hauteur.
  - Obligations des employeurs et des salariés.
  - Droit d'alerte et droit de retrait.
  - Le plan de prévention et le PPSPS.
- 2) Les moyens de protection collective contre les chutes

- Les équipements permanents.
  - Les équipements temporaires.
  - Les moyens d'accès (échelles, escabeaux, échafaudages, PEMP).
- 3) Les équipements de protection individuelle contre les chutes
- Les casques, les gants et les chaussures.
  - Les composants d'un système de liaison : harnais, longe, sangles, antichute, connecteurs.
  - Description et conditions d'utilisation du harnais.
- 4) Les points d'ancrages et amarrages
- Points d'ancrage.
  - Les amarrages.
  - La ligne de vie.
- 5) Conséquences d'une chute
- Facteur de chute.
  - Force de choc.
  - Effet pendulaire / Tirant d'air.
  - Organisation des moyens de secours.
- 6) Maintenance des EPI antichute
- Vérification et contrôle des EPI.
  - Règles d'entretien et de stockage.

#### MODULE PRATIQUE

- Contrôle des EPI.
- Réglage et mise en œuvre du harnais.



#### MODALITES ET DELAIS D'ACCES

##### Modalités d'accès :

- Par l'employeur (plan de développement des compétences/OPCO),
- A l'initiative du salarié (plan de développement des compétences/fonds propres),
- Par un particulier (fonds propres/France compétences).

##### Délais d'accès :

- En intra (groupe de 1 à 6 pers) : dates et horaires choix. La formation doit avoir lieu sur le site de l'entreprise.
- En inter-entreprises : pas de session inter.



#### TARIF

Nous consulter.



## ACCESSIBILITE

Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Merci de bien vouloir nous le signaler au préalable afin de mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires.



## TAUX DE REUSSITE

100%



## TAUX DE SATISFACTION

100%